

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt,

le 16 juillet à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'Animation du Vieux-Couvent à Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
9 JUILLET 2020

DATE d'AFFICHAGE
17 JUILLET 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 37

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC.

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bruno HUBERT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°77-2020 – DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le Président rappelle que, l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que « *le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres* ».

Il propose donc que soient désignés 4 membres supplémentaires pour siéger au sein du bureau, aux côtés du ou de la Président(e) et des vice-Présidents.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **(33 voix pour et 4 abstentions : MM. Guillaume FREDET, Jean-Marie LABESSE, Mmes Muriel CLERY et Geneviève LE GOUALLEC) :**

- **FIXE** le nombre de membres supplémentaires à siéger au Bureau Communautaire à 4.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/07/2020
Le Président,

